

## PROGRAMME

### Vendredi 18 septembre :

- accueil des bateaux à La Turballe et confirmation des inscriptions au PC course à partir de 17 heures.

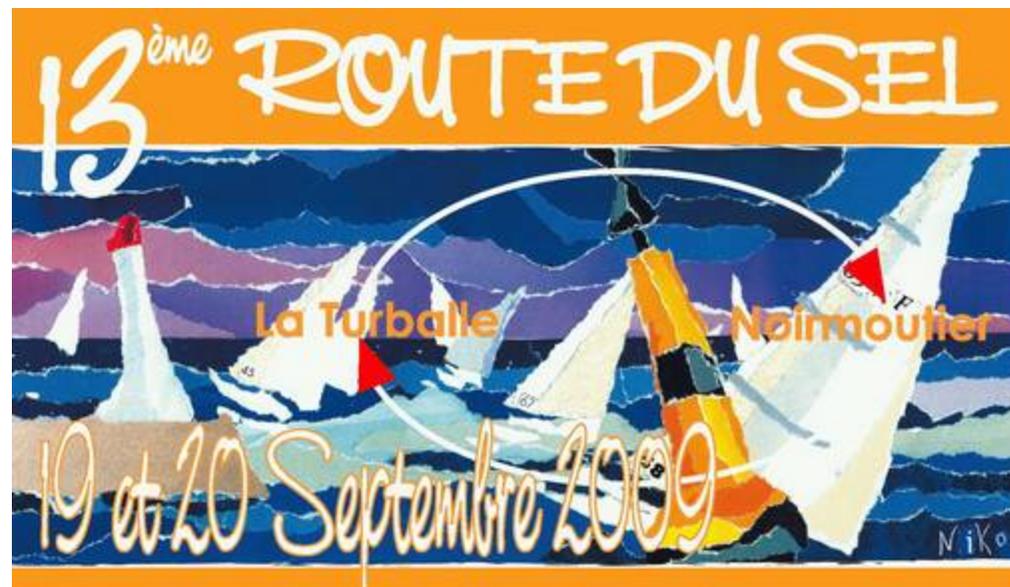
### Samedi 19 septembre :

- de 7 heures 30 à 8 heures 30 : clôture des inscriptions.
- 9 heures : briefing et émargement.
- 10 heures : mise à disposition devant le port de La Turballe.
- 17 heures : arrivée des bateaux à l'Herbaudière.
- 19 heures : pot de l'amitié dans la salle Ganachaud.
- 20 heures : résultats de la journée et soirée animée avec repas sur réservation.

### Dimanche 20 septembre :

- 8 heures 30 : briefing et émargement.
- 9 heures 30 : mise à disposition devant l'Herbaudière.
- 16 heures : arrivée des bateaux devant le port de La Turballe.
- 18 heures : résultats et remise des prix de la Route du Sel suivi du pot de l'amitié à la salle du Grand Bleu.

SOCIÉTÉ DES RÉGATES  
DE LA TURBALLE



Amis régatiers,

Pour cette treizième édition, nous mettons tout en oeuvre pour que vous retrouviez tout ce qui fait le succès de La Route du sel.

Le plaisir de se retrouver pour régater pendant deux jours entiers et une soirée animée par le groupe AR VAG.

L'objectif des organisateurs pour cette édition 2009 :

- Créer une nouvelle dynamique
- Renforcer l'aspect course croisière

Mais aussi une nouveauté ; cette année destination **Noirmoutier**, un autre pays du sel.

Toujours des prix et des lots pour les mieux classés, mais aussi pour chacun des équipages.

Bref ! Le plein de plaisir dans la grande tradition maritime, et des souvenirs pour patienter jusqu'à la prochaine édition.

Ne manquez rien, inscrivez-vous au plus vite en nous renvoyant le bulletin ci-joint ou téléchargeable sur:

[Www.srt.asso.fr](http://www.srt.asso.fr)

### CONTACTS :

SRT : port de plaisance 44420 La Turballe : [www.srt.asso.fr](http://www.srt.asso.fr)  
F. TOUGERON 38 bis rue de Lattre de Tassigny 44420 La Turballe.  
[f.tougeron@voila.fr](mailto:f.tougeron@voila.fr)

Comptant sur votre présence,  
Le Président, André LANET

19 ET 20 SEPTEMBRE 2009

## La Turballe – Noirmoutier – La Turballe

FICHE D'INSCRIPTION

Document à compléter et à retourner, dès que possible, ou, au plus tard le JEUDI 11 SEPTEMBRE (pr. réservations de repas).  
A adresser au secrétaire de la SRT : Monsieur Frédéric TOUGERON – Route du Sel –  
38bis, rue de Latre de Tassigny - 44420 La Turballe, accompagné du règlement correspondant au montant de l'inscription et du nombre de repas.

**Tarif:** Inscription du bateau + repas du skipper 50 euros  
Repas Equipiers 20 euros par personne  
Repas supplémentaires 20 euros par personne

Bateau

Nom figurant sur l'acte de francisation : .....  
Nom de course s'il y a un sponsor : .....  
Série/Type : ..... Longueur hors tout : .....  
Numéro de voile : ..... Joindre photocopie de la carte HN

Propriétaire ou société

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....  
Tel : /Travail ..... / Domicile ..... / Portable .....

Skipper

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....  
Tel : /Travail ..... / Domicile ..... / Portable .....  
N° licence F.F.V. : ..... N° Club : ..... Nom Club : .....

Equipier 1 :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....  
N° licence F.F.V. : ..... N° Club : ..... Nom Club : .....

Equipier 2 :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....  
N° licence F.F.V. : ..... N° Club : ..... Nom Club : .....

ACCORD DE PARTICIPATION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SKIPPER

Je soussigné (e) :

- Déclare engager le voilier décrit ci-dessus dans « La Route du Sel 2009 » qui se déroulera les :  
19 ET 20 SEPTEMBRE 2009
- Déclare sur l'honneur que ce voilier est conforme aux règlements de la Marine Marchande pour la navigation envisagée.
- Accepte d'être soumis aux règles de Course de l'ISAF, prescriptions de l'Autorité Nationale dont relève cette épreuve, aux instructions de ma classe (Formule HN/FFV).
- Accepte sans aucune réserve ces règlements.

Montant de l'inscription (bateau + skipper, équipiers + repas supplémentaires) : .....€

Signature du skipper

(Précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord de participation »)

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

## SOCIETE DES REGATES DE LA TURBALLE

19 ET 20 SEPTEMBRE 2009

1. CONCURENTS

Sont admis à participer à l'épreuve les bateaux monocoques possédant une carte d'identité Handicap National en cours de validité, dont le groupe HN net est supérieur ou égal à 5, dont tout l'équipage d'au moins 3 personnes, est licencié auprès de la Fédération Française de Voile, et dont le propriétaire a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.

La remise d'une copie de la Carte d'identité du bateau engagé, à jour, signée du Skipper, est obligatoire. Cette remise vaut engagement du concurrent sur la conformité de son bateau au groupe HN indiqué.

2. RÈGLES APPLICABLES

La course est régie par les Règles de Course à la Voile (ISAF 2009-2012), les prescriptions de la Fédération Française de Voile, les règles de la course-croisière au handicap (guide 2009), le présent avis de course, les instructions de course et annexe parcours.

Publicité : l'épreuve est inscrite en catégorie C (Annexes, section II des RCV 2009-2012).

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront enregistrées et confirmées : par courrier à : SRT port de plaisance 44420 La Turballe avant le 11 septembre 2009;

dès le vendredi 18 septembre à 17h au local SRT port de la Turballe et le matin du samedi 19 septembre, heure limite 8h30. Les instructions de course seront remises dès l'inscription validée.

4. PROGRAMME

**BRIEFING AU LOCAL SRT à 9H00, sur le port LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE**  
**DEBUT DE PROCEDURE à 10H00**  
**PARCOURS COTIER ET OU TACTIQUE suivant instructions au briefing.**  
**POUR LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE SUIVANT INSTRUCTIONS.**

5. PÉNALITÉS

1- pour une infraction au chapitre 2 : règle 44.1 et 44.2 des RCV - pénalité de rotation de 720°.

Une infraction reconnue avant instruction de la réclamation est pénalisée de 30% du nombre des inscrits.

Le comité de réclamation pourra prononcer la disqualification malgré l'application de la pénalité de 720° ou la reconnaissance d'infraction, notamment si l'infraction a causé un dommage ou procuré un avantage significatif.

2- pour une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : reconnue ou non - pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits jusqu'à la disqualification

6. SYSTÈME DE CLASSEMENT

Les bateaux sont classés en fonction de leur temps compensé calculé à partir de leur temps réel pour effectuer le parcours, selon la méthode du temps sur distance avec coefficient CVL. A chaque course, chaque bateau recevra les points dans son groupe de classement. Il y aura 3 groupes de classement:

1. HN net inf ou égal à 17,
2. HN net sup à 17,
3. MONOTYPES jaugés en R.

7. ENGAGEMENT

L'engagement à la ROUTE DU SEL implique l'acceptation sans réserve du présent avis de course et de toutes les règles qui y sont énoncées, notamment la règle 4 de l'ISAF : **“La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité”**.